



Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital social de 1 314 018 085 euros
Siège social : 189-193, boulevard Malesherbes
75017 Paris
479 973 513 R.C.S. Paris

ACTUALISATION N° D.11-0272-A01 DU DOCUMENT DE REFERENCE 2010



La présente actualisation du document de référence 2010 a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 avril 2011, conformément à l'article 212-13 IV du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Elle complète le document de référence 2010 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 avril 2011. Le document de référence 2010 et la présente actualisation pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires du document de référence 2010 et de la présente actualisation sont disponibles sans frais au siège social de Rexel, 189-193, boulevard Malesherbes, 75017 Paris – France. Le document de référence 2010 et la présente actualisation peuvent également être consultés sur le site Internet de Rexel (www.rexel.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Table des matières

1. Personne responsable.....	2	2. Assemblée générale du 19 mai 2011	3
1.1 Responsable de l'actualisation du document de référence	2	2.1 Rapport du conseil de surveillance à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 mai 2011.....	3
1.2 Attestation du responsable de l'actualisation du document de référence ..	2	2.2 Résolutions soumises à l'assemblée générale du 19 mai 2011	3
		2.2.1 Rapport du Directoire	3
		2.2.2 Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 19 mai 2011.....	4
		3. Tables de concordance.....	3

Dans la présente actualisation du document de référence 2010, le terme « Rexel » renvoie à la société Rexel.

1. Personne responsable

1.1 RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Jean-Charles Pauze, Président du Directoire de Rexel.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence 2010 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la lecture d'ensemble de la présente actualisation du document de référence 2010.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, qui figurent aux pages 85 à 142 du document de référence pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2010 sous le numéro R.10-024 et qui sont incorporés par référence dans ce document, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthode comptable résultant de la première application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » et de l'interprétation IFRIC 13 « Programme de fidélisation de la clientèle ». »

Jean-Charles Pauze
Président du Directoire de Rexel
Paris, le 28 avril 2011

2. Assemblée générale du 19 mai 2011

Le 12 avril 2011, le Directoire, sur autorisation du Conseil de surveillance, a décidé de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires de Rexel appelée à se tenir le 19 mai 2011, une nouvelle résolution visant à modifier l'article 14 des statuts de Rexel afin de porter de 4 à 5 le nombre maximal de membres composant le Directoire.

En conséquence de cette décision, le rapport du Conseil de surveillance, le rapport du Directoire et le texte des projets de résolutions sont modifiés comme suit :

2.1 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2011

Le rapport du Conseil de surveillance est modifié comme suit :

a) le huitième paragraphe est remplacé par le paragraphe suivant :

« Enfin, nous avons examiné les projets de résolutions qui sont soumis à votre approbation à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 19 mai 2011. Il vous est ainsi notamment proposé :

- d'approuver les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que l'affectation du bénéfice de l'exercice. A cet égard, il vous est proposé d'offrir aux actionnaires de la Société une option pour le paiement de la totalité du dividende en actions nouvelles. Il vous est également proposé de constater l'absence de charges et dépenses non déductibles ;
- d'approuver les conventions réglementées qui ont été conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- de prendre acte de la fin par anticipation des mandats de membre du Conseil de surveillance de Monsieur David Novak, de Monsieur Luis Marini-Portugal et de Monsieur Matthew Turner avec effet à l'issue de l'assemblée générale afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats des membres du Conseil de surveillance et, en conséquence, de renouveler le mandat de Monsieur David Novak, de Monsieur Luis Marini-Portugal et de Monsieur Matthew Turner, en qualité de membres du Conseil de surveillance pour une durée de quatre années ;
- d'autoriser le Directoire à opérer sur les actions de la Société et à réduire le capital de la Société par annulation des actions acquises dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions ;
- d'autoriser le Directoire à attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes aux dirigeants et aux salariés de la Société et du Groupe Rexel ;
- d'autoriser le Directoire à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ;
- d'autoriser le Directoire à réaliser des augmentations de capital au profit des salariés du Groupe Rexel ;

- de modifier l'article 14.1 des statuts de la Société relatif au Directoire afin d'augmenter le nombre maximal de membres du Directoire de 4 à 5 ; et

- de modifier l'article 30.2 des statuts de la Société afin de prendre en compte les modifications apportées par l'ordonnance du n°2010-1511 du 9 décembre 2010 à l'article L.225-106 du Code de commerce concernant la représentation des actionnaires lors des assemblées générales. »

b) la date est modifiée pour indiquer le 12 avril 2011.

Le reste du rapport demeure inchangé.

2.2 RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 MAI 2011

2.2.1 Rapport du Directoire

Le rapport du Directoire est modifié comme suit :

a) dans le premier paragraphe, le montant du capital social de Rexel est modifié pour indiquer « 1 314 018 085 euros » ;

b) un nouveau paragraphe 2.3 est inséré comme suit :

« 2.3. Modification de l'article 14 des statuts de la Société (vingt-et-unième résolution)

L'article 14.1 des statuts de la Société prévoit que la Société est dirigée par un Directoire, composé d'au moins deux membres et d'au plus quatre membres, nommés par le Conseil de surveillance.

Il est envisagé d'augmenter le nombre maximal de membres du Directoire de 4 à 5 afin de permettre d'adapter, en tant que de besoin, la taille et la composition du Directoire aux contraintes liées à l'activité de la Société et, ainsi, de permettre une meilleure répartition des fonctions entre les membres du Directoire.

En conséquence, la vingt-et-unième résolution propose aux actionnaires de modifier les statuts de la Société et de remplacer le premier paragraphe de l'article 14.1 de ceux-ci par le texte suivant :

« 1. La Société est dirigée par un Directoire, composé d'un minimum de 2 membres et d'un maximum de 5 membres qui sont nommés par le Conseil de surveillance. »

Le reste de l'article 14 demeurerait inchangé.

Nous vous invitons à approuver cette résolution. »

c) les paragraphes 2.3 et 2.4 deviennent respectivement les paragraphes 2.4 et 2.5 ;

d) les références aux vingt-et-unième et vingt-deuxième résolutions deviennent respectivement les références aux vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions ;

e) dans l'annexe 1, s'agissant de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne le nombre d'actions, dans la colonne «Montant

nominal maximal», le nombre d'actions à la date du présent document est modifié pour indiquer «3 942 054» ;

f) dans l'annexe 1, s'agissant de l'attribution gratuite d'actions, dans la colonne «Montant nominal maximal», le nombre d'actions à la date du présent document est modifié pour indiquer «3 942 054» ;

g) dans l'annexe 1, s'agissant de l'émission dans la limite de 10 % du capital social, en rémunération d'apports en nature consentis à Rexel, dans la colonne «Montant nominal maximal», le nombre d'actions à la date du présent document est modifié pour indiquer «26 280 361» ; et

h) la date est modifiée pour indiquer le 12 avril 2011.

Le reste du rapport demeure inchangé.

2.2.2 Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 19 mai 2011

Le texte des projets de résolutions est modifié comme suit :

a) le troisième paragraphe de la onzième résolution est remplacé par le paragraphe suivant :

« Approuve les conventions suivantes conclues au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2010 après avoir été préalablement autorisées par le Conseil de surveillance de la Société :

Les conventions de rémunération conclues entre Rexel et Rexel Développement SAS, Rexel Distribution, Rexel France, Elektroskandia Norge AS, Svenska Elgrossist AB Selga, International Electrical Supply Corp. et Rexel North America Inc. »

b) une nouvelle vingt-et-unième résolution est ajoutée comme suit :

« VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

(Modification de l'article 14 des statuts de la Société relatif au Directoire)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Après avoir pris connaissance du rapport du Directoire :

1. Décide d'augmenter le nombre maximal de membres composant le Directoire et de le porter de quatre membres à cinq membres ;

2. Décide, en conséquence, de remplacer le premier paragraphe de l'article 14.1 des statuts de la Société par le texte suivant :

« 1. La Société est dirigée par un Directoire, composé d'un minimum de 2 membres et d'un maximum de 5 membres qui sont nommés par le Conseil de surveillance. »

Le reste de l'article 14 des statuts de la Société demeure inchangé. »

c) les vingt-et-unième et vingt-deuxième résolutions deviennent respectivement les vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions.

Le reste du texte des projets de résolution demeure inchangé.

3. Table de concordance

La table de concordance ci-après permet d'identifier les informations requises par l'Annexe I du Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, figurant dans le document de référence 2010 et mises à jour par la présente actualisation.

Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Document de référence	Actualisation
N°	Rubrique	Paragraphe(s)	Paragraphe(s)
1.	PERSONNES RESPONSABLES	8.7	1
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	8.7.1	1.1
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	8.7.1	1.2
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	8.8	-
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	8.8.1, 8.8.2	-
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés durant la période couverte	Non applicable	-
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	1.1	-
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées	1.1	-
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	Non applicable	-
4.	FACTEURS DE RISQUES	2	-
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	1.2, 1.7	-
5.1.	Histoire et évolution de la société	1.2	-

Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Document de référence	Actualisation
N°	Rubrique	Paragraphe(s)	Paragraphe(s)
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	1.2.1	-
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	1.2.2	-
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	1.2.3	-
5.1.4	Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	1.2.4	-
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités	1.2.5	-
5.2.	Investissements	1.7	-
5.2.1	Investissements réalisés	1.3, 1.7.1	-
5.2.2	Investissements en cours	1.3, 1.7.2	-
5.2.3	Investissements futurs	1.3, 1.7.3	-
6.	APERÇU DES ACTIVITES	1.4	-
6.1.	Principales activités	1.4.2, 1.4.3, 1.4.4	-
6.1.1	Nature des opérations et principales activités	1.4.2, 1.4.3, 1.4.4	-
6.1.2	Nouveaux produits et/ou services	1.4.2, 1.4.3, 1.4.4	-
6.2.	Principaux marchés	1.4.1	-
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	1.4, 4	-
6.4.	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.4.5	-
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	Remarques générales	
7.	ORGANIGRAMME	1.5	-
7.1.	Description du Groupe et de la place occupée par l'émetteur	1.5.1	-
7.2.	Liste des filiales importantes de l'émetteur	1.5.2	-
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	1.6, 3.2, 3.3	-
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	1.6	-
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	3.2, 3.3	-
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	4	-
9.1.	Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	4.1, 4.2, 4.3	-
9.2.	Résultat d'exploitation	4.1, 4.2, 4.3	-
9.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	4.1, 4.2, 4.3	-
9.2.2	Changements importants du chiffre d'affaires	4.1, 4.2, 4.3	-
9.2.3	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique	4.1, 4.2, 4.3	-
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	4.4, 4.5	-
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	4.4, 4.5	-
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	4.4	-
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	4.5	-
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	4.5	-
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	1.3, 1.7 et 4.5	-
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	1.4.5	-
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	4.6.1 et 4.6.2	-

Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Document de référence	Actualisation
N°	Rubrique	Paragraphe(s)	Paragraphe(s)
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	4.6.1	-
12.2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	4.6.2	-
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	4.6.3	-
13.1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	Non applicable	-
13.2.	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	Non applicable	-
13.3.	Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	Non applicable	-
13.4.	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	4.6.3	-
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	7.1	-
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	7.1.1 à 7.1.5	2.2
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	7.1.6, 7.4	-
15.	REMUNERATION ET AVANTAGES	7.3	-
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	7.3.1 à 7.3.3	-
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	7.3.4	-
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	7.1	-
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	7.1.1, 7.1.2	-
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée	7.1.7	-
16.3.	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	7.1.3	-
16.4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	7.2	-
17.	SALARIES	3.1	-
17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	3.1.1	-
17.2.	Participation et stock options	8.1.2.4 à 8.1.2.7	-
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	3.1.6, 8.1.2.4	-
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	8.1	-
18.1.	Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable ainsi que le montant de la participation détenue, ou à défaut, déclaration négative appropriée	8.1.1, 8.1.2	-
18.2.	Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	8.1.3	-
18.3.	Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur	8.1.4	-
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	8.1.5	-
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	7.5	-
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	5, 6	-

Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Document de référence	Actualisation
N°	Rubrique	Paragraphe(s)	Paragraphe(s)
20.1.	Informations financières historiques	5, 6	-
20.2.	Informations financières pro forma	Néant	-
20.3.	Etats financiers	5.1 et 6.1	-
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	5.2 et 6.2	-
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	5.2 et 6.2	-
20.4.2	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	3.4	-
20.4.3	Informations non tirées des états financiers vérifiés	Non applicable	-
20.5.	Date des dernières informations financières	5 et 6	-
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	Non applicable	-
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles	Non applicable	-
20.6.2.	Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice	Non applicable	-
20.7	Politique de distribution des dividendes	8.1.6	-
20.7.1.	Montant du dividende par action	8.1.6	-
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.2.1, 5.1 (note 22 de l'annexe)	-
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	4.7	-
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	8	-
21.1.	Capital social	8.2	-
21.1.1.	Montant du capital souscrit	8.2.1	-
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	8.2.2	-
21.1.3.	Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	8.2.3	-
21.1.4.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	8.2.4	-
21.1.5.	Droit d'acquisition et/ou obligation attaché(e) au capital souscrit	8.2.5	-
21.1.6	Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	8.2.6	-
21.1.7	Historique du capital social	8.2.7	-
21.2.	Acte constitutif et statuts	8.3	-
21.2.1	Objet social	8.3.1	-
21.2.2	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	8.3.2	2.2
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	8.3.3	-
21.2.4	Modification des droits des actionnaires	8.3.4	-
21.2.5	Assemblées générales	8.3.5	-
21.2.6	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	8.3.6	-
21.2.7	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	8.3.7	-
21.2.8	Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital	8.3.8	-
22.	CONTRATS IMPORTANTS	8.5	-
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	Non applicable	-
23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	Non applicable	-
23.2	Informations provenant d'une tierce partie	Non applicable	-
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	8.6	-
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	1.3, 1.5	-

La table de concordance ci-après permet d'identifier les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié conformément aux articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, qui figurent dans le document de référence 2010 et mises à jour par la présente actualisation.

Rapport financier annuel		Document de référence	Actualisation
N°	Rubrique	Paragraphe(s)	Paragraphe(s)
1.	Comptes annuels	6.1	-
2.	Comptes consolidés	5.1	-
3.	Rapport de gestion	1 à 4, 7 à 8	-
3.1	Informations mentionnées aux articles L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce		
	Analyse de l'évolution des affaires	1.4, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7	-
	Analyse des résultats	4	-
	Analyse de la situation financière	4	-
	Principaux risques et incertitudes	2	-
	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité	8.2.1	2.2.1
3.2	Informations mentionnées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce		
	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	7, 8.1 à 8.4	-
3.3	Informations mentionnées à l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce		
	Programme de rachat d'actions	8.2.3	-
4.	Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel	8.7	1
5.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	6.2	-
6.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	5.2	-
7.	Communiqué relatif aux honoraires des commissaires aux comptes	8.8.3	-
8.	Rapport du président du Conseil de surveillance sur le fonctionnement du Conseil de surveillance et le contrôle interne pour l'exercice 2010	9.3.1	-
9.	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	9.3.2	-